



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 18 mars 2024*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Débat sur les Orientations Budgétaires de l'année 2024 de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

**L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 18 mars à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 12 mars 2024.**

**PRÉSENTS :** BATESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LORENZI Thérèse, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Héléne, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TMSIT Christelle

**ONT DONNE POUVOIR :**

LINALE Serge à ROMITI Gérard  
MALAFRONTI Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine  
COLOMBANI Carulina à LACAVE Mattea  
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène  
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis  
TIERI Paul à SAVELLI Pierre

**ABSENTS :**

MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean

**QUORUM : 21**

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Débat sur les Orientations Budgétaires de l'année 2024 de la Communauté d'Agglomération de Bastia**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi de 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107 ;

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment son article 13 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires et ses annexes « Verdissement du Budget/Développement durable » et « Égalité hommes/femmes » et le débat qui s'en est suivi ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**PREND ACTE (A l'unanimité)**

De la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 sur la base du rapport annexé ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

  
LOUIS POZZO DI BORGO

